

223C0064  
FR0011981968-FS0020

11 janvier 2023

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**WORLDLINE**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 11 janvier 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 janvier 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations<sup>1</sup>, CNP Assurances<sup>2</sup> et LBP Prévoyance<sup>2</sup> qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement 20 089 957 actions WORLDLINE représentant 32 567 027 droits de vote, soit 7,13% du capital et 10,02% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC ( à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations <sup>1</sup>	12 477 820	4,43	24 954 890	7,68
CNP Assurances <sup>2</sup>	7 590 317	2,69	7 590 317	2,34
LBP Prévoyance <sup>2</sup>	21 820	0,01	21 820	0,01
<b>Total CDC</b>	<b>20 089 957</b>	<b>7,13</b>	<b>32 567 027</b>	<b>10,02</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Bpifrance Participations.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 VII du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le déclarant, indirectement via Bpifrance Participations, déclare les objectifs qu'il envisage de poursuivre vis-à-vis de la société WORLDLINE pour les six mois à venir :

- (a) Le franchissement de seuil résulte de l'attribution à Bpifrance Participations de 210 135 droits de vote double attachés à des actions détenues depuis plus de deux ans conformément à l'article 11 des statuts de la société WORLDLINE et n'a pas nécessité de financement ;
- (b) Bpifrance Participations n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis de la société WORLDLINE ;

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement) laquelle est contrôlée conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 281 769 840 actions représentant 324 886 714 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 210 135 droits de vote double), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- (c) Bpifrance Participations n'envisage pas d'acquérir des actions de la société WORLDLINE au cours des six prochains mois. Néanmoins, Bpifrance Participations se réserve le droit de souscrire à toute augmentation de capital afin d'éviter une dilution de sa participation dans la société WORLDLINE. Bpifrance Participations n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société WORLDLINE ;
- (d) Bpifrance Participations n'envisage pas de modifier la stratégie de la société WORLDLINE. En particulier, Bpifrance Participations n'envisage pas de mettre en œuvre les mesures visées par l'article 223-17 I, 6° a) à d) du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- (e) Bpifrance Participations n'est pas partie à des accords ou instruments visés au 4° et au 4° bis du I de l'article L 233-9 du code de commerce ;
- (f) Bpifrance Participations n'est pas partie à des accords de cession temporaire portant sur les actions ou les droits de vote de la société WORLDLINE. Pour rappel, Bpifrance Participations a prêté 750 actions de la société WORLDLINE à Monsieur Thierry Sommelet, administrateur de la société WORLDLINE, conformément à un prêt de consommation d'actions de mars 2021 ;
- (g) Monsieur Thierry Sommelet est administrateur de la société WORLDLINE et a été désigné sur proposition de Bpifrance Participations. Bpifrance Participations n'envisage pas d'accroître sa représentation au conseil d'administration de la société WORLDLINE.

La CDC déclare qu'elle ne détient pas de participation directement dans la société WORLDLINE. »

---